

## Communiqué de Presse ITALMOBILIARE

RAPPROCHEMENT d'ITALMOBILIARE ET HEIDELBERGCEMENT POUR CRÉER le N°1 MONDIAL DANS LES GRANULATS, N°2 DANS LE CIMENT ET N°3 DANS LE BÉTON PRÊT À L'EMPLOI. LES ACTIVITES D'ITALCEMENTI, ET SON EXPERTISE EN TERMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION PERMETTRONT A HEIDELBERGCEMENT D'ELARGIR SA PRESENCE DANS PLUS DE 60 PAYS

L'accord, au-delà de la valeur générée pour les deux groupes, conduit à la création d'acteur de renommée internationale dans le secteur de matériaux de construction, qui vit actuellement une vaste phase de consolidation mondiale. Le rapprochement avec Italcementi permet à HeidelbergCement, grâce à une parfaite complémentarité géographique, d'élargir son portefeuille d'activités sur les marchés matures et émergents. La capacité globale de production de ciment s'élève à environ 200 millions de tonnes, à 275 millions de tonnes pour les granulats et à 49 millions de m3 pour le béton prêt à l'emploi, créant ainsi respectivement les numéros 2, 1 et 3 à l'échelle mondiale de ces marchés.

L'accord entre Italmobiliare et HeidelbergCement porte sur :

- L'achat par HeidelbergCement des actions d'Italmobiliare dans Italcementi à un prix de 10.60 € par action, représentant une prime de 70.6 % basée sur la moyenne pondérée de la valeur boursière évaluée sur les 3 derniers mois, pour un total de 1 666 millions €. En cas de certains événements négatifs imprévus avant la clôture, des mécanismes d'ajustement ont été contractuellement acceptés.
- L'attribution à Italmobiliare, dans le cadre de l'accord financier global, des actions de HeidelbergCement représente approximativement 4.0 % à 5.3 % du capital d'Italmobiliare, et se fera par une augmentation de capital exclusive à une hauteur de 560-760 millions d'euros. En conséquence, Italmobiliare deviendra le deuxième actionnaire industriel de HeidelbergCement, et siègera au Conseil de Surveillance.
- La transaction sera effective à l'issue de l'avis donné par les autorités de la concurrence, en 2016

A la finalisation de cet accord, HeidelbergCement lancera une offre publique de rachat auprès de l'actionnariat flottant d'Italcementi au même prix par action que celui défini dans l'accord avec Italmobiliare.

Italmobiliare, dans le cadre de ce même accord, s'engage à acquérir certaines activités annexes d'Italcementi, notamment Italgen, société intervenant dans le secteur des énergies renouvelables, BravoSolution, qui intervient dans le secteur des achats, de la supply chain, et de la gestion foncière.

A la clôture, la trésorerie disponible d'Italmobiliare sera de l'ordre de 670 à 870 millions €, en fonction de l'attribution des actions d'HeidelbergCement.

Milan, le 28 juillet 2015,

L'accord de rachat par HeidelbergCement de 45 % des actions détenues par Italmobiliare dans Italcementi, va permettre aux deux acteurs industriels de jouer un rôle majeur sur le marché des matériaux de construction en pleine consolidation mondiale en créant un acteur de classe internationale numéro 1 sur le marché des granulats, numéro 2 du ciment et numéro 3 du béton prêt à l'emploi.

Ce rapprochement est aussi soutenu par la parfaite complémentarité géographique des deux organisations, avec un chevauchement uniquement en Belgique et aux Etats Unis, par un fort potentiel au niveau des synergies et des capacités de R&D et d'innovation. Le nouveau groupe ainsi constitué aura une capacité de production de l'ordre de 200 millions de tonnes de ciment, 275 millions de tonnes de granulats, et 49 millions de m<sup>3</sup> de béton prêt à l'emploi et un prévisionnel de chiffres d'affaires de l'ordre de 16,8 milliards €, généré sur plus de 60 pays.

Les organes compétents d'Italmobiliare et d'HeidelbergCement ont approuvé la transaction.

*« Italcementi et HeidelbergCement opèrent sur les marchés des matériaux de construction depuis plus d'un siècle et demi, rappelle le Président Giampero Pesenti. Ce long chemin, qui conjugue un savoir faire technique et commercial, est maintenant partagé avec une même vision d'avenir pour assurer la continuité et la croissance des deux groupes. De notre histoire, nous avons hérité des valeurs qui avec notre esprit d'entreprise, ont forgé les piliers du développement international de notre Groupe Italcementi. Chaque dirigeant sait que préserver le futur de son entreprise est plus important que de simplement la contrôler. »*

*« L'accord conclu aujourd'hui représente pour Italcementi et HeidelbergCement la meilleure option en termes de création de valeur et de développement futur, bien supérieure à ce que chacune de son côté aurait pu prétendre, souligne le CEO du Groupe, Carlo Pesenti. Le profil des deux groupes est complémentaire et permet de déployer des synergies qui vont créer une puissance industrielle dans un marché qui se concentre. » Avec cet accord, nous renforçons l'avenir d'Italcementi et assurons une capacité d'investissement pour le développement des activités d'Italmobiliare.*

*« Le rapprochement d'HeidelbergCement et de d'Italcementi est naturel. Nous sommes les deux seuls groupes à présenter une telle complémentarité géographique, explique Bernd Scheifele, CEO d'HeidelbergCement. Italcementi avec son histoire, ses marques notoirement reconnues, ses positions d'acteur majeur en Italie et sur d'autres marchés, est un atout important pour HeidelbergCement. En joignant nos forces, nous pourrions ainsi accélérer notre croissance et nous voyons, dans le déploiement des synergies, le partage de nos standards opérationnels et d'excellence commerciale, renforcés par la capacité de R&D d'Italcementi, un potentiel significatif de création de valeur. Nous*

*nous appuyons, chez HeidelbergCement, sur une organisation décentralisée, une responsabilité managériale et des marques locales, et nous sommes impatients de pouvoir travailler avec la Direction et la R&D de Bergame. De plus, nous sommes ravis qu'Italmobiliare devienne le second plus important actionnaire industriel d'HeidelbergCement.*

L'accord entre Italmobiliare et HeidelbergCement porte sur :

- L'achat par HeidelbergCement des actions d'Italmobiliare dans Italcementi à un prix de 10,60 € par action, représentant une prime de 70,6 % basée sur la moyenne pondérée de la valeur boursière évaluée sur les 3 derniers mois, pour un total de 1 666 millions €. Basé sur cette évaluation et, en tenant compte également de la position financière nette et la valeur des intérêts minoritaires, la transaction valorise l'entreprise d'Italcementi à environ 7 milliards €.

En cas de certains événements négatifs imprévus avant la clôture, des mécanismes d'ajustement ont été contractuellement acceptés.

- L'attribution à Italmobiliare d'actions d'HeidelbergCement, dans le cadre de l'accord financier global, via une augmentation de capital, représente approximativement 4,0 % à 5,3 %, (soit 7,75 à 10,5 millions d'actions d'Italmobiliare) du capital d'HeidelbergCement pour une valeur de 560-760 millions €. En conséquence, Italmobiliare deviendra le deuxième actionnaire industriel de HeidelbergCement, et siègera au Conseil de Surveillance.

- La valeur des actions nouvelles d'HeidelbergCement à émettre pour Italmobiliare devra se situer entre le cours le plus haut de 72,5€ et la moyenne pondérée du cours de l'action HeidelbergCement sur le mois précédent la clôture. Une fois la valeur de l'action et le nombre d'actions d'HeidelbergCement attribuées à Italmobiliare définis, la différence, dans le respect des termes de l'accord sur la valeur des actions Italmobiliare, fixée à 10,60€, sera versée par HeidelbergCement à Italmobiliare (selon les dispositions prises sur les mécanismes ajustements précisés ci-dessus)

- La transaction sera effective à l'issue de l'avis donné par les autorités de la concurrence, prévu en 2016.

- l'engagement pris par Italmobiliare d'acquérir certaines activités annexes d'Italcementi, notamment Italgen, société intervenant dans le secteur des énergies renouvelables, BravoSolution, qui intervient dans le secteur des achats, de la supply chain, et de la gestion foncière. Ces actifs ont été valorisés à 241 millions €.

A la finalisation de cet accord, HeidelbergCement lancera une offre publique de rachat auprès de l'actionnariat flottant d'Italcementi au même prix par action que celui défini dans l'accord avec Italmobiliare.

Cet accord prévoit des modalités pour certains actionnaires dans le cadre de la transaction qui pourraient être considérées comme un Pacte ; en conséquence ces modalités seront publiées dans les conditions et conformément à l'article 122 du décret législatif 58/1998.

Italmobiliare confirme sa mission de holding industrielle, maintenant une part significative dans les matériaux de construction, de l'ordre de 37 % de sa valeur liquidative après transaction.

Dans l'ensemble la part des activités industrielles dans le portefeuille d'Italmobiliare prendra de l'importance avec l'acquisition d'Italgen et de BravoSolution.

Après la clôture de la transaction et parallèlement aux initiatives de réorganisation déjà déployées chez Italmobiliare, la société pourra compter sur une trésorerie de 670 à 870 millions d'euros, en fonction de l'attribution d'actions d'Heidelberg, qui lui permettra de poursuivre sa stratégie d'investissement.

Italmobiliare réaffirme sa mission première de créer de la valeur sur le long terme pour ses actionnaires en investissant et accompagnant les entreprises de son portefeuille dans leur développement.

Sur une base prévisionnelle, la capitalisation d'Italmobiliare passera de 1 400 millions € à 2 100 millions €, dont 50 % représentent des investissements dans le secteur industriel, 13 % dans la finance et le système bancaire, et 37 % en trésorerie.

#### Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente et n'est pas destiné à solliciter un ordre d'achat ou toute discussion, négociation ou communication qui pourrait être engagée dans les conditions énoncées ci-dessus ou dans tout autre cadre. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique. La distribution de ce communiqué peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et les personnes en possession de ce communiqué ou de toute autre information reproduite ci-dessus doivent s'informer et respecter de telles restrictions.

Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation au sens des lois sur les valeurs mobilières de telles juridictions.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon ou dans toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation est illégale.

Les valeurs mobilières visées dans ce communiqué ne sont pas ou ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du U.S. Securities Act 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sauf si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou offertes dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption ou qui n'est pas soumise aux formalités d'enregistrement du Securities Act. Sous réserve de certaines

exceptions, les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud, ou pour le compte ou au profit de tout ressortissant, résident ou citoyen australien, canadien, japonais ou du sud-africain.

Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

Ce document ne constitue pas une offre au public en Italie de produits financiers tels que définis à l'article 1, paragraphe 1 f du décret législatif n. 58 du 24 Février 1998 (" TUF ").

Les actionnaires et investisseurs seront invités à souscrire ou déposer des offres d'achat exclusivement sur la base d'un prospectus publié selon les règles législatives en vigueur.